

En collaboration avec le CRECCIDE



Carrefour Régional et Communautaire
de la Citoyenneté et de la Démocratie

Le Conseil Communal des Enfants



Carrefour Régional et Communautaire
de la Citoyenneté et de la Démocratie
Lac de Bambois - Rue de Stierlinsart, 45
5070 FOSSES-LA-VILLE

Tél. : 071/714761 Fax : 071/714762
Courriel: creccide@skynet.be
Site Internet : www.creccide.org

Commune de Walhain

Personne de contact:
Mr David Tuyishime
Coordinateur des plaines et du
CCE.

david.tuyishime@walhain.be

0485/58.11.61

Le Conseil communal des enfants : une expérience de démocratie !

POUR LES ENFANTS...

Les enfants des écoles primaires de Walhain vont être appelés à désigner leurs représentants au Conseil Communal des Enfants. Tout au long de l'année, au sein de différentes commissions, les enfants élus élaboreront et réaliseront des projets d'intérêt collectif, avec imagination et réalisme.



De cette manière, ils apprendront, sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires, qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause, ... bref que la DÉMOCRATIE doit se mériter chaque jour, par le travail effectué et par le sérieux qui y est apporté. Cette création s'inscrit dans le dispositif global de la commune envers la Jeunesse.

Cette nouvelle structure a pour objectif de développer et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité grâce à la réalisation de projets dans un cadre familial.

Elle permet également d'établir un dialogue entre les élus adultes de la commune et les représentants élus des enfants.





Les enfants ont un rôle important à jouer dans la vie de la commune car ils ont des idées à formuler sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent. Demain ce seront eux qui seront à la barre de notre navire. Au sein des CCE, ils vont apporter leur enthousiasme, leur capacité de rêve, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme. Cette démarche bousculera sans doute l'idée d'un monde adulte pensé par des adultes et contribuera au développement de la DEMOCRATIE locale.

Nos enfants, au fil des réunions, vont s'initier à la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres, au partage avec les autres, mais aussi à la construction d'un projet.

Qu'ils soient candidats ou électeurs, nos enfants découvriront dans cette expérience supplémentaire, le sens de la DEMOCRATIE et de la CHOSE PUBLIQUE, mais surtout une motivation pour s'impliquer dans le futur.

Dans dix ans, ces enfants seront des adultes, les expériences vécues les auront préparés à la réflexion, à l'action collective, à la responsabilisation, à l'autonomie, sensibilisés à la solidarité et incités à devenir acteurs dans leur quartier et dans leur commune.

VIVE LA DEMOCRATIE !



Pour préparer l'avenir, tous les citoyens des communes wallonnes, petits et grands, doivent réfléchir ensemble à ce que l'on peut améliorer pour développer une société juste et solidaire.

Le CRECCIDE

Les autorités communales de Walhain souhaitent offrir aux enfants la possibilité :

- d'exprimer leurs points de vue
- de confronter leurs opinions
- de faire connaître leurs idées
- de participer de façon active à la vie de leur quartier, de leur commune en réalisant des projets
- de débattre démocratiquement

Cet apprentissage de la Citoyenneté va se concrétiser par la création d'un :

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

- Qu'est-ce qu'un CCE ?
- Cela va servir à quoi ?
- Que va-t-on y faire ?

Vous trouverez toutes les informations dans cette brochure. Si vous avez encore besoin d'explications complémentaires, adressez-vous à Me Isabelle Van Bavel, Echevine de l'Enseignement.

ELISEZ VOS REPRESENTANTS AU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS.



QUE VA -T -ON PROPOSER AUX ENFANTS ?

De donner leur avis, de choisir, de réaliser, de construire, ... bref d'apprendre à devenir des DEMOCRATES, des CITOYENS RESPONSABLES dans leur commune. En effet, les garçons et les filles du degré supérieur des écoles fondamentales de la commune seront les premiers à pouvoir choisir, élire, des représentants de leur école qui constitueront le **CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS**.

- Les élus se réuniront en assemblée générale, une fois par an, en présence de tous les membres du Conseil communal et sous la présidence du Bourgmestre ou d'un Echevin délégué à cet effet.
- La première assemblée se tiendra dans les jours qui suivront les élections au sein des établissements scolaires.
- Chaque fois qu'une commission aura terminé la réalisation complète d'un projet, celui-ci sera présenté à tous les élus enfants par un responsable de la commission choisi démocratiquement au sein de celle-ci afin que la majorité d'entre eux décide de le présenter au Conseil communal de la Commune.
- Si le projet réalisé entre dans le budget de fonctionnement du CCE c'est lui qui décide souverainement de la réalisation ou de la non- réalisation du projet.

QUI EST CANDIDAT ?



- Si tu souhaites être élu, choisi, il est indispensable que **tu habites la commune de Walhain** et que **tes parents acceptent** ton choix.
 - Si tu obtiens leur accord, tu **poseras** ta candidature auprès de ton instituteur, au moyen **d'une petite lettre** qui mentionnera **tes nom, prénom, adresse complète** et la phrase : « **pose ma candidature en vue d'être candidat aux élections du Conseil Communal des Enfants de ma commune** »
-
- La liste électorale reprenant tous les candidats au CCE sera établie par ton école et affichée aux valves.
 - Tu pourras, dès lors, commencer ta campagne électorale (en accord avec la Direction de l'école et de tes instituteurs) en organisant de petites réunions, une campagne d'affichage au tableau prévu à cet effet, afin de faire connaître aux autres les causes que tu essayeras de défendre si tu es élu (propose de bonnes idées, explique tes projets, pour convaincre tes camarades de voter pour toi).

ATTENTION :

- *Une campagne électorale doit respecter certaines règles.*
- *Une réunion avec tous les candidats et l'instituteur responsable de ton école, pourrait déterminer ces règles. Chaque établissement scolaire a son règlement d'ordre intérieur, on ne peut pas faire n'importe quoi.*
- *Une règle essentielle : **LE RESPECT DES AUTRES***

- Le jour des élections tu seras un candidat respectueux de la décision finale, du résultat du scrutin.

- *Si par malheur tu n'étais pas élu, pense que des camarades ont voté pour toi, et que pour eux, tu dois persévérer afin d'être choisi la prochaine fois.*
- *Si tu as le bonheur d'être élu, tu siègeras au CCE, tu occuperas peut-être le fauteuil des élus adultes lors des réunions, QUEL HONNEUR !*

MAIS :

- Il ne faudra pas oublier que le plus important reste à effectuer :

EXPLIQUER AUX CAMARADES DE TON ECOLE, CEUX QUE TU REPRESENTES, LE TRAVAIL QUE VOUS EFFECTUEZ AU CCE.

PREPARATION DES ELECTIONS



Ce travail sera réalisé en groupe avec ton instituteur. Il sera nécessaire de réaliser :

- Une carte d'électeur pour chacun d'entre vous sur laquelle on trouvera :
 - les nom, prénom et adresse
 - la date du scrutin
 - le bureau dans lequel on doit aller voter
 - l'heure de fermeture des bureaux de vote
- de constituer une liste électorale pour chaque bureau de vote.
- de réaliser les bulletins de vote.
- d'installer des urnes (ou de les fabriquer si la commune ne les fournit pas).

LE JOUR DES ELECTIONS

Vérifier si tout le matériel est bien dans le(s) bureau(x) de vote :

- L'urne
- Un crayon rouge bien taillé et attaché pour qu'on ne puisse pas l'emporter par mégarde.
- Un taille-crayon.
- Les bulletins de vote.
- La liste électorale.
- Un cachet et un tampon encreur.

Quand le scrutin sera terminé, le bureau de dépouillement commencera son travail et tu n'auras plus qu'à attendre les résultats définitifs.



TU VAS VOTER, C'EST UN GRAND JOUR !

C'est le jour du scrutin !

Comme d'habitude, tu te rends à ton école **sans oublier** aujourd'hui **ta carte d'électeur**.

A ton entrée dans la salle de classe devenue bureau de vote pour un jour :

- Tu présentes ta carte d'électeur à l'assesseur qui la donnera au président du bureau et qui, en échange, te donnera ton bulletin de vote.
- Quand tu auras émis ton vote, tu viendras placer ton bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet (si tu ne sais pas, le président est là pour t'aider) et dès que tu déposeras ton bulletin de vote, le président dira « A VOTE ».
- Tu n'oublieras pas de reprendre ta carte d'électeur sur laquelle un assesseur aura placé un cachet signifiant que tu as voté et que tu ne peux plus revoter une nouvelle fois.

FELICITATIONS :

Pour la première fois, tu viens d'accomplir ton devoir électoral, tu as voté, tu as choisi quelqu'un pour te représenter, tu as donné ton avis, c'est très important.

C'est ainsi que tu feras pour chaque élection lorsque tu auras atteint ta majorité légale.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Si tu barres, si tu inscris quelque chose sur ton bulletin de vote, si tu le déchires, celui-ci ne sera pas valable, ton vote sera NUL.
- Si tu te trompes, demande un nouveau bulletin au président du bureau. Tu remettras ton ancien bulletin de vote qui sera mis à part en prenant soin de ne pas montrer le vote que tu venais d'émettre.
- Si tu ne votes pas, tu seras considéré comme abstentionniste, ton vote sera BLANC et tu n'auras pas accompli ton devoir de citoyen.

**Nous avons tous des DROITS mais aussi des DEVOIRS.
VOTER est un **DEVOIR IMPORTANT** si tu veux être un
CITOYEN RESPONSABLE**

COMMENT VA FONCTIONNER LE CCE ?

Une fois élus, les jeunes conseillers travailleront en « **commissions** », c'est à dire en petits groupes et suivant les affinités et aspirations de chacun et chacune. Ces « **commissions** » élaboreront des projets et se réuniront une fois par mois, hormis les vacances scolaires, à l'Administration communale ou dans un endroit réservé pour eux.



Ces réunions auront lieu sous la conduite d'un animateur responsable, David.

Des adultes aideront les jeunes élus dans la réalisation de leur mission : l'animateur, les élus adultes, le personnel communal et les enseignants.

D'autres personnes voudront peut-être bien mettre leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être à la disposition des jeunes conseillers (avocats - magistrats - responsables d'associations).

Nous avons déjà fixé les dates des prochains conseils pour que tu puisses déjà bloquer les dates dans ton agenda :

- 14 novembre 2022
- 12 décembre 2022
- 16 janvier 2023
- 13 février 2023
- 13 mars 2023
- 17 avril 2023
- 22 mai 2023



Carrefour Régional et Communautaire
de la Citoyenneté et de la Démocratie

Lac de Bambois - Rue de Stierlinsart, n°45
5070 FOSSES-LA-VILLE

Tél. : 071-71 47 61 Fax : 071- 71 47 62

Courriel : creccide@skynet.be Site Internet: www.creccide.org

Je déclare avoir pris connaissance du présent document :

Date :/...../.....

Signature des parents :

Signature de l'enfant :



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(nom) père / mère /tuteur * de
..... (nom du candidat) autorise / n'autorise pas mon
fils / ma fille * à s'inscrire comme candidat aux élections du Conseil Communal des Enfants
de la commune de..... qui auront lieu le.....

Je m'engage également, dans la mesure du possible, à lui permettre d'être présent à l'endroit
où se tiendront les réunions du Conseil en temps et heures.

(*barrer la mention inutile

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date : ... / ... / 20...

Signature

Concerne le(a) candidat(e) :

Nom :

Prénom :

Age :

Nationalité :

Sexe : **F** **M**

Ecole :

Année :



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme/Melle/Mr. :
responsable légal de nom, prénom :
né(e) le :

autorise les autorités communales de

- ◆ à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, film, vidéos, site Internet), si ce dernier concerne le Conseil Communal des Enfants et ses activités.

Signé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »
Le / /